CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

UNIROSS

Société Anonyme au capital de 408.600,56 euros
Siège Social : Z.I. de la Madeleine – 27, Rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes
438.110.264 Rcs Meaux
N° Siret 438 110 264 00027

Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Uniross sont informés qu'ils seront prochainement convoqués extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire le 9 juin 2008 à 16 heures 30 dans les bureaux de la société Provestis situés au 14 rue de Marignan - 75008 Paris en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

— Rapport du Conseil d'Administration,
— Nomination de nouveaux administrateurs en adjonction aux administrateurs en fonction,
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet de résolutions.

Première résolution *(Nomination de nouveaux administrateurs en adjonction aux administrateurs en fonction)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité d'Administrateur de la Société et en adjonction aux administrateurs en fonction :

- **Monsieur Daniel Bernard,**
  Né le 18 février 1946 à Le Cateau Cambresis (59),
  De nationalité française,
  Demeurant 26, Avenue des Tilleuls - 78400 Chatou,

pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Daniel Bernard a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Deuxième résolution *(Nomination de nouveaux administrateurs en adjonction aux administrateurs en fonction)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité d'Administrateur de la Société et en adjonction aux administrateurs en fonction :

- **Monsieur Didier Deconinck,**
Né le 2 mai 1947 à Grenoble (38)
De nationalité française,
Demeurant 31, Boulevard du Commandant Charcot - 92200 Neuilly-sur-Seine,

pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Didier Deconinck a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Troisième résolution *(Nomination de nouveaux administrateurs en adjonction aux administrateurs en fonction)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité d'Administrateur de la Société et en adjonction aux administrateurs en fonction :

- **Monsieur Jean-Marie Descarpentries,**
Né le 11 janvier 1936 à Lecelles (59)
De nationalité française,
Demeurant 22 rue Beaujon - 75008 Paris

pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Marie Descarpentries a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Quatrième résolution *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
2) voter par correspondance,
3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur pourront demander ce formulaire par lettre adressée ou déposée au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion de cette assemblée.

L'Actionnaire qui aura exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions ci-dessus visées ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Le formulaire de vote par correspondance dûment complété et signé devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-73 du Code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration

0805131